
INVITATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FFESSM AURA

Villeurbanne, le 5 septembre 2022

Chers responsables de SCA,

Nous vous invitons à notre assemblée générale ordinaire qui se tiendra

- ✓ **Le samedi 19 novembre 2022**
- ✓ **Les Balcons du Lac d'Annecy**
1487, route de Cessenaz - 74320 Sévrier

Nous espérons avoir le plaisir de faire connaissance du plus grand nombre d'entre vous.

Nous n'avons toujours pas de représentant des SCA au sein de notre comité directeur. Pour répondre à une demande qui nous a été faite, nous vous prions de bien vouloir trouver en page 4, la notice individuelle pour candidater à ce poste et élire, le cas échéant, un représentant des SCA lors de notre AG.

La date limite de dépôt est le 09 octobre 2022 afin de pouvoir communiquer l'ensemble des candidatures le 10/10/2022.

Vous trouverez également en page 2, tous les éléments concernant les différents horaires et l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Si toutefois vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette assemblée générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre représentant de SCA muni du pouvoir joint en page 3. Vous pouvez également nous faire parvenir un pouvoir sans représentant à l'adresse électronique presidente@ffessmaura.fr.

Vous recevrez ultérieurement les informations complémentaires, notamment pour les consignes sanitaires qui seront en vigueur.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Chers responsables de SCA, l'assurance de nos salutations fédérales les meilleures.

Le comité directeur,
Par sa présidente, Catherine BURTHERET

De 8h00 à 10h15

- ✓ L'accueil et l'enregistrement des clubs et pouvoirs se fera de 8h00 à 9h45.
- ✓ Une conférence-débat sur la responsabilité des présidents et trésoriers vous est proposée par Philippe BOUCHEIX de 8h30 à 10h00.
- ✓ En parallèle, les commissions se réuniront de 9h00 à 10h15.

Ouverture de l'assemblée générale à 10h30

L'ordre du jour sera le suivant :

- Accueil, propos des personnalités présentes
- Rapport moral de la présidente
- Rapport de la secrétaire
- Rapport financier et budgets
 - Comptes annuels arrêtés au 31/08/2022 présentés par Stéphane FAURE, expert-comptable
 - Affectation du résultat du bilan 2021/2022
 - Quitus de gestion
 - Budgets 2022/2023 présentés par le trésorier
- Rapport des responsables de pôles
- Vote du responsable des SCA et résultat des votes

Pause déjeuner de 12h00 à 13h50

Déjeuner possible au restaurant des Balcons du Lac

(Rappel : réservation obligatoire auprès de votre comité directeur).

Reprise de l'assemblée générale à 14h00

- Rapports des commissions
- Questions diverses

Clôture de l'assemblée générale à 18h00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FFESSM AURA DU 19/11/2022

MANDAT DU (DE LA) PRÉSIDENT(E) DU CLUB / REPRESENTANT(E) DE SCA

Club/SCA N° 14

Nombre de licenciés

Nombre de Voix

Je soussigné(e), président(e) du club ci-dessus

NOM..... Prénom

Licence n°

DELEGUE l'adhérent(e) de mon club

NOM..... Prénom

Licence n°

OU

DELEGUE le(la) président(e)/Représentant(e) d'un(e) autre club/SCA ou son(sa) mandataire *

NOM..... Prénom

Licence n°

Club/SCA N° 14

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 novembre 2022.

Cachet du Club/SCA

Signature du Président du club/Représentant de la SCA

* Ce mandataire doit impérativement être préalablement délégué par son propre Club ou sa propre SCA. Il devra être en possession du mandat de son(sa) Club/SCA. Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation.

- Il y a **10 mandats** maximum par votant. En cas de doute, laissez en blanc le délégué.
- La **licence** 2021/2022 ou 2022/2023 du (de la) président(e), du (de la) représentant(e) ou de son(sa) délégué(e) est à présenter lors de l'enregistrement à l'AG.
- Seuls les clubs et SCA ayant payé leurs cotisations nationale et régionale pourront voter.

